

MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION DES ORDURES MENAGERES

Par :

MUISSA monga Lilombo
Directeur Général du FONAK



PLAN DE L'EXPOSE

- I. Définitions de quelques concepts**
- II. Présentation succincte de la Ville de Kinshasa**
- III. Axes d'intervention**
- IV. Contraintes**
- V. Opportunités**
- VI. Quel Système de gestion pour les ordures ménagères de Kinshasa**
- VII. Quelques cas illustratifs**
- VIII. Conclusion**

0. INTRODUCTION

Il m'est un honneur et un réel plaisir de saluer la tenue de ExpoBeton RDC 2019, conférence organisée sous le thème : « **2050, Kinshasa mégapole du Corridor-Ouest** ».

La réalisation de cette activité qui se veut participative et fédérative corrobore avec la vision de **Son Excellence Monsieur le Gouverneur de la Ville de Kinshasa, Gentiny NGOBILA MBAKA**, exprimée lors de la présentation de Son Programme quinquennal de la Ville de Kinshasa ; celle d'assurer un assainissement adéquat de la Ville dans le but d'améliorer qualitativement la vie des Kinois et Kinoises.

Ainsi, Il m'a été demandé par le Comité organisateur de dire un mot sur la «**Mise en place d'un système de gestion des ordures ménagères**», bien entendu dans la Ville de Kinshasa.

I. DEFINITIONS DE QUELQUES CONCEPTS

- **Déchets** : est un objet ou une substance qui ne présente plus d'utilité et /ou qui est destiné à l'élimination ou au recyclage.
- **Déchets organiques/biodégradables** : déchets provenant des matières d'origine animale ou végétale.
- **Pré-collecte ou collecte primaire** : c'est l'acheminement de déchets des ménages vers la station de transit.
- **Collecte secondaire** : c'est l'acheminement de déchets de la station de transit à la décharge finale.
- **Station de transit** : Point de collecte des déchets issus des ménages.
- **Décharge finale** : est un lieu où sont stockés les déchets pour soit l'enfouir, l'incinérer ou en faire un autre usage.
- **Valorisation des déchets** : est un ensemble de procédés par lesquels on transforme un déchet en un autre produit.
- **Gestion intégrée des déchets** : procédures ou méthodes pour gérer l'ensemble du processus des déchets depuis leur production jusqu'à leur destination finale.

II. PRESENTATION SUCCINCTE DE LA VILLE DE KINSHASA

Ville	Kinshasa
Superficie	9.965km ² dont 2.500 Habitée
Population	Plus de 12 millions d'habitants
Densité	Environ 1.204 habitants/km ²
Production journalière des déchets solides	9.000 T/jr (65% organiques)
Production mensuelle des déchets solides	270.000 T/mois
Production annuelle des déchets solides	3.240.000 T/an
Coût de l'assainissement	12 millions usd/mois

III. AXES D'INTERVENTION

1. **L'assainissement primaire** (balayage, désensablement, désherbage et raclage) ;
2. **La collecte et l'évacuation des déchets solides** ;
3. **Le recyclage et la valorisation des déchets solides** ;
4. **L'évacuation et traitement des excréta humains** ;
5. **Le curage des ouvrages de drainage et des rivières** ;
6. **La lutte anti-vectorielle** (4D: désinfection, désinsectisation, dératisation et Désodorisation) ;
7. **Le reboisement, l'aménagement et embellissement** (espaces, places et artères publiques, etc.);
8. **La lutte antiérosive;**
9. **La bonne gouvernance.**

IV. CONTRAINTES

Il s'observe une dégradation inquiétante de l'assainissement de la Ville de Kinshasa caractérisée au quotidien par une production croissante d'ordures, dont plus de 70% ne sont pas évacuées dans des décharges agréées.

Les causes profondes de cet état des choses sont dues essentiellement à :

- **l'incivisme de la population en matière de gestion de déchets et manque d'information sur les conséquences que cause l'insalubrité ;**
- **l'insuffisance des moyens d'évacuation et de stockages des immondices ;**
- **l'absence des mécanismes de traitements des déchets tant solides, liquides que gazeux ;**
- **la détérioration des ouvrages d'assainissement ;**
- **la modicité des ressources disponibles à allouer à l'assainissement de la Ville.**

V. OPPORTUNITES

- **Nouvelle dynamique impulsée par les nouvelles autorités tant au niveau central que provincial.**
- **Adhésion de la population aux initiatives des nouvelles autorités.**
- **Existence des textes légaux et réglementaires, et possibilité de mener des réformes;**

La Ville de Kinshasa dispose d'un arsenal juridique en matière d'assainissement. Il s'agit notamment de :

- 1) L'Edit n° 003/2013 du 09 septembre 2013 relatif à l'assainissement et à la protection de l'environnement de la Ville de Kinshasa ;
- 2) L'Arrêté N° SC/BGV/MIN.EEG/FINECO/0074/NL/2018 du 09 avril 2018 rendant obligatoire la collecte séparée des ordures et déchets ménagers par l'utilisation exclusive des sacs poubelles biodégradables.

- **Création des nouveaux emplois dans la filière**
 - Chariotmen;
 - Éboueurs;
 - Recycleurs;
 - Implantation d'usine de valorisation.

V. OPPORTUNITES (suite)

- **Éligible aux fonds verts car il combat les effets de changement climatique.**
- **Existence du Fonds d'Assainissement de Kinshasa, FONAK en sigle :**



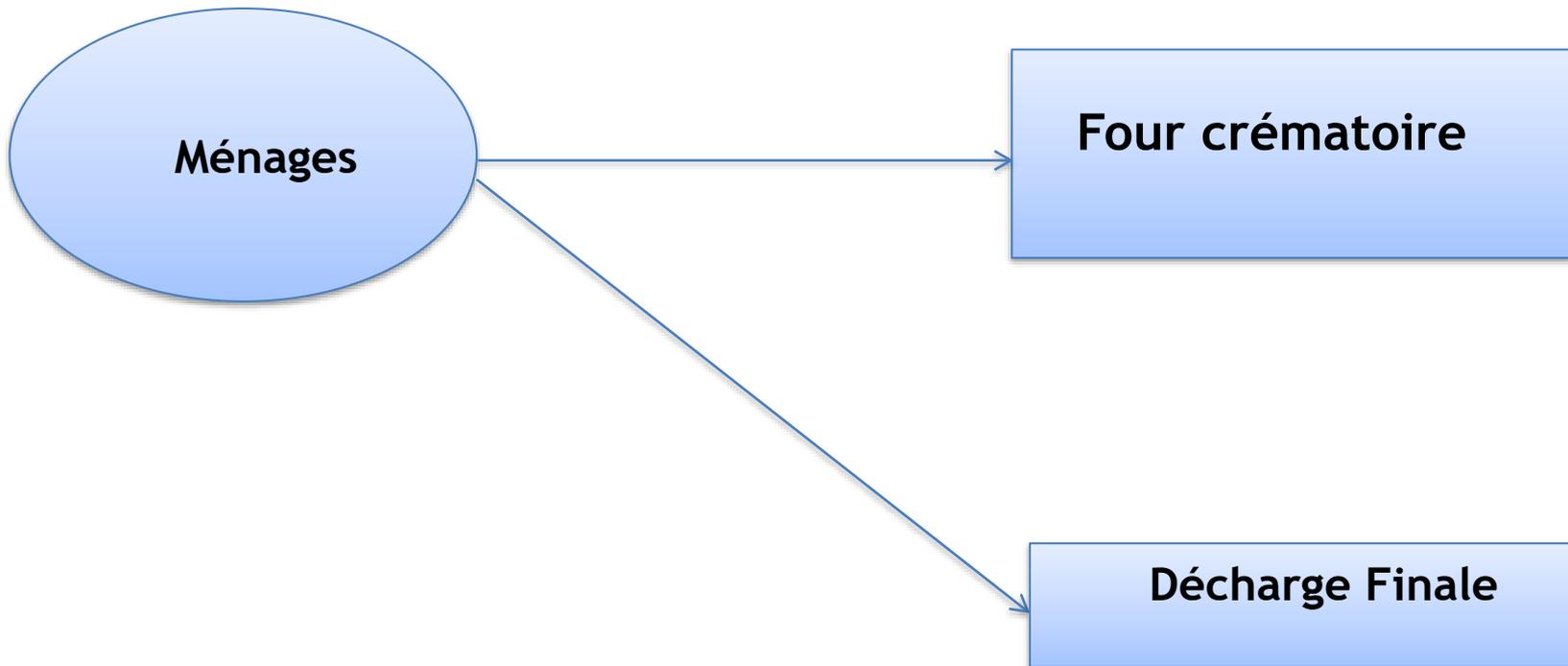
Notons que le FONAK est une structure créée pour financer les activités liées à l'assainissement et à la protection de l'environnement de la Ville de Kinshasa.

- **Existence de la Régie d'Assainissement de Kinshasa, RASKIN en sigle.**

La RASKIN est la Structure chargée d'opérations dans la Ville de Kinshasa.

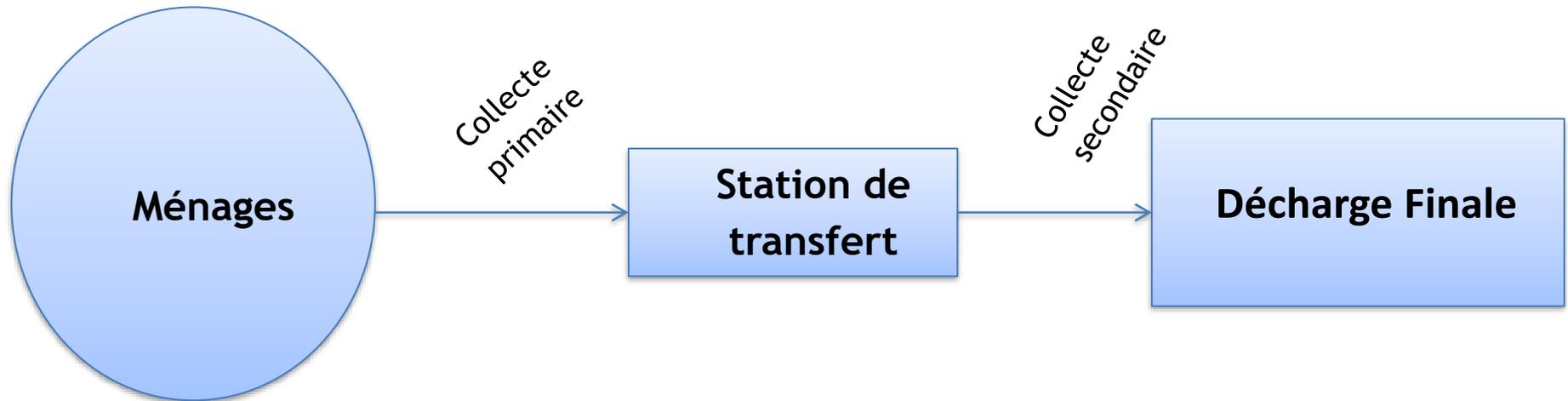
VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA

schéma 1



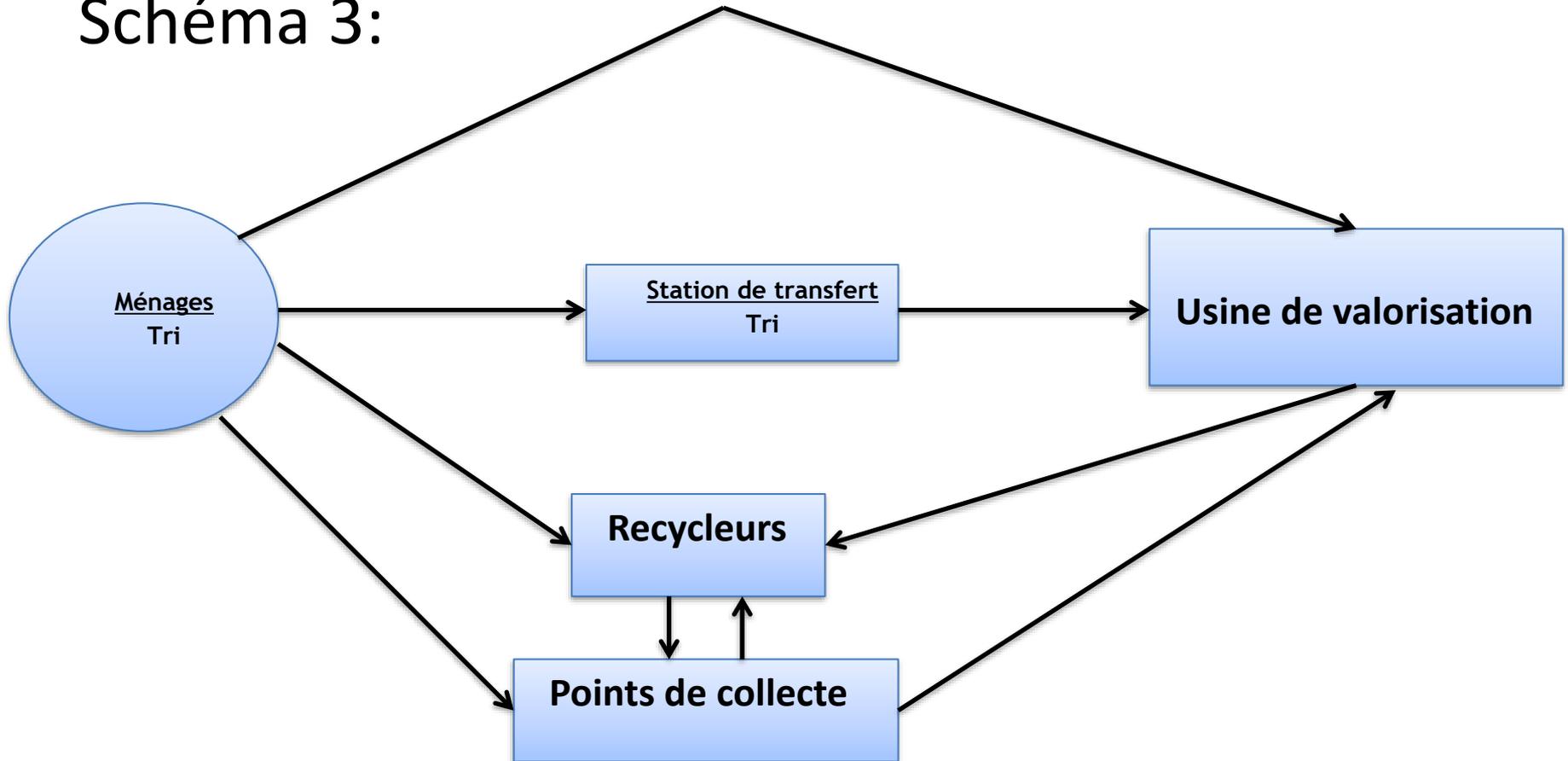
VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

Schéma 2 :



VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

Schéma 3:



VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

La Ville de Kinshasa présente 4 visages:

- Kinshasa urbanisée (Gombe);
- Kinshasa semi-urbanisée (Kalamu);
- Kinshasa rurale (Kimbanseke);
- Kinshasa semi-rurale (N'djili).

Et chaque Ville a ses spécificités tant sur le plan comportemental, qu'urbanistique. Pour éviter une multiplicité de modes de gestion nous vous en proposons deux, calqués sur les modèles présentés ci-haut.

VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

A. Kinshasa urbanisée et Semi-urbanisée

- Utilisation des sacs poubelles au niveau des ménages: bleu, jaune et blanc;
- Collecte faite avec des tricycles/camions compacteurs;
- Stations de transfert compartimentées selon les différentes catégories de déchets.

VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

B. Kinshasa Rurale et Semi-rurale

- Campagne de sensibilisation et de vulgarisation;
- Création d'espaces pour les bennes poubelles;
- Recours aux chariotmen/pousse-pousseurs pour la collecte primaire;
- Octroi d'espaces pour les recycleurs à côté des Points de collecte.

La mesure phare en terme de gestion des ordures ménagères est la collecte séparée des déchets qui reste la voie indiquée pour stabiliser les évacuations des déchets, rentabiliser la filière de recyclage et atténuer les effets de serre.

VI. QUEL SYSTÈME DE GESTION POUR LES ORDURES MENAGERES DE KINSHASA (suite)

De nos jours, les déchets sont considérés comme l'or vert, leur traitement sélectif va, à coup sûr, générer des recettes.

Pour gagner le pari de l'assainissement, il est important de mettre en place un programme qui prenne en considération la trilogie:

- La sensibilisation;
- La logistique;
- Les infrastructures.

VII. QUELQUES CAS ILLUSTRATIFS



Camion balayeur



Poubelle publique



Un tricycle



Un tricycle en chargement



Un tricycle chargé



Station de transfert compartimentée



Station de transfert prête à être évacuée



Chargement du camion Benne par une Pelle chargeuse



Une Station de transfert débordée



Évacuation des immondices dans une Station débordée



Une multi benne en action dans une Station de transfert



Une décharge pirate



Une rivière jonchée de déchets plastiques



Un cours d'eau qui sert de décharge pour les vendeurs de wenze pirate



Un camion compacteur



Un camion compacteur



Un multi bennes



**Sacs poubelles colorés (jaune et bleu)
estampillés au logo de la Ville**



Centre d'Enfouissement Technique de M'pasa

VIII. CONCLUSIONS

Face à ce défi majeur et tout en prenant la juste mesure des enjeux environnementaux de l'heure, **Son Excellence Monsieur Gentiny NGOBILA MBAKA, Gouverneur de la Ville de Kinshasa**, projette un programme ambitieux qui se résume en ces termes «**KINSHASA BOPETO**» pour une métropole attractive, rayonnante et résiliente, susceptible d'offrir un environnement propice de vie aux kinoises et kinois.

**Je vous remercie pour votre
aimable attention**